

N°2 – septembre 2016

EDITO

Solidaires Finances Publiques s'est réuni en congrès à Lorient en juin. Indéniablement ce congrès a été frappé du sceau du combat et de l'unité.

L'idée forte qui émane des débats et des échanges de ce congrès est de :

**NE CEDER SUR RIEN DE CE QUI PEUT PORTER ATTEINTE
A NOS DROITS, A NOS ACQUIS, DANS TOUS LES DOMAINES**

Aussi, « **on reprend tout** » restera le slogan, le mot d'ordre, de ce congrès ; pour devenir dès la rentrée (nous l'espérons) un objectif partagé !

Les raisons du combat sont nombreuses : mise en application du Parcours Professionnel Carrières et Rémunération, lecture (**entre les**) lignes directrices du Directeur Général, annonce du Prélèvement A la Source, la version 2017 de l'Adaptation des Structures au Réseau, annonce du volume de suppressions d'emplois pour 2017, « Rapport Laurent » sur le temps de travail et attitudes négatives ou désinvoltes de la Direction Générale et locale...

L'avenir de la DGFIP se joue maintenant et les « lignes directrices » du DG sont annonciatrices de sa disparition sur fond de suppressions de services, de dématérialisation forcée et de déréglementation des règles de gestion. Soyez en convaincus, l'administration pour laquelle vous travaillez tous les jours n'est, pour le gouvernement, pas prioritaire.

Le temps de la reconquête de nos missions, de nos emplois et de nos droits sociaux est arrivé. L'équipe de Solidaires Finances Publiques 62 appelle à la mobilisation générale afin que l'avenir de la DGFIP ne s'écrive pas sans vous ! N'oublions pas que la DGFIP n'est rien sans les agents, sans les missions qu'ils exercent alors redevenez acteurs de son avenir ! Par vos actions et votre mobilisation et avec notre soutien, faites que votre administration redevienne une priorité pour enfin être entendu au plus haut niveau et reprendre vos acquis !

**Soyez là où on ne vous attend pas, soyez imprévisibles, imaginatifs...
Reprenez l'initiative.**

Si le combat vous paraît difficile, voire vain, n'oubliez pas les victoires des camarades de Vierzon, des Pyrénées Orientales ou des 10 Trésoreries qui suite à leur mobilisation ne fermeront pas en 2017. Des victoires qui peuvent paraître minimes mais des victoires tout de même qui auraient pu prendre plus d'ampleur si l'unité nationale avait été au rendez-vous....

Les occasions sont nombreuses dès le mois de septembre pour faire entendre vos idées et bloquer la machine DGFIP : un CHSCT et un CTL consacrés aux restructurations sont à venir et il est temps de reprendre en main nos outils, en imposant en instances nos sujets, et que les instances ne soient plus de simples chambres d'enregistrement !

Aussi, dès la rentrée vos militants locaux viendront à nouveau à votre rencontre pour vous informer, vous écouter et vous soutenir dans toutes formes d'actions qu'ils vous semblent légitimes de mettre en place pour que l'incertitude et la crainte de l'avenir changent de camp.

Que ce second numéro du p'tit Solid' marque le début de notre engagement :

« ON REPREND TOUT » !!

Au sommaire :

**PPCR, ce truc dont on vous parle depuis 2 ans..., Les Lignes Destructrices de la DGFIP...
Tombée de rideau sur l'une de nos missions..., L'instant DDFIP, Le Billet d'humeur, l'info locale**

PPCR, ce truc dont on vous parle depuis 2 ans dont les méfaits grattent à votre porte... 

Malgré un vote CONTRE des organisations syndicales SOLIDAIRES, FO et CGT, représentant plus de 50% des fonctionnaires, le gouvernement est passé en force pour l'application du **P P C R** (Parcours Professionnel Carrières Rémunérations), véritable arme destructrice du STATUT de fonctionnaire. Jugez-en par vous-mêmes !

Si une lecture superficielle laisse entrevoir une amélioration : transfert prime/points avec un traitement augmenté de 4 points pour les C, 6 points pour les B et 9 points pour les A ; la vérité est ailleurs....

Les agents sont-ils vraiment gagnants en matière de rémunération ?

Une analyse approfondie montre que le transfert des primes dans les grilles accorde à chacun un gain quasi nul.

**Un seul coup d'œil à la fiche de paie du mois de juin
vous donnera un bon aperçu du gain sur un semestre.**

Arrive le second volet du protocole : révision des grilles indiciaires de chaque grade dès le 1^{er} janvier 2017, et le danger est imminent !!

des Plus Petites Carrières Ralenties !!!

Cette « revalorisation » ne couvrira pas le gel du point d'indice de 2010 à 2016 par rapport à l'inflation sur la période.

Enfin, les grilles et les salaires, c'est aussi le développement de l'inter-ministériarité du versant Etat, la mobilité bref une uniformisation des statuts de la fonction publique.

Affaire à suivre...

De près pour préserver vos acquis et garantir votre avenir !

Mais, allons plus loin :

A l'horizon 2017, finies l'évaluation annuelle et la bonification de 1, 2 ou 3 mois (qui n'a d'ailleurs jamais été appliquée à la DGFIP).

Désormais l'évaluation sera triennale et seulement 25 % des agents évalués seront bonifiés de 8 mois. Bref, les trois-quarts des agents resteront sur le carreau et il leur faudra à nouveau attendre 3 ans pour **espérer** bénéficier de quelque chose ... **ou pas !**

De plus, cerise sur le gâteau, aucune réduction d'ancienneté ne pourra être accordée les 6 premières années de fonction dans un corps.

C'est un véritable gain budgétaire pour l'Administration puisque tous les ans, 11/12^e des agents n'obtiendront aucune réduction d'ancienneté. Ce nouveau système d'évaluation va être facteur de division entre les agents, entre les évaluateurs et entre les évaluateurs et les agents.



Conjugué au Régime Indemnitare lié à la Fonction, aux Sujétions, à l'Emploi et à l'Evaluation Professionnelle (RIFSEEP) sur lequel aucune garantie de non application future à la DGFIP n'a pour l'instant été obtenue. **C'est bel et bien une rémunération au mérite qui se dessine à la DGFIP.**

Enfin, futurs retraités, attention au choix de votre date de départ à la retraite !

En effet, le calcul de la pension se base sur le traitement indiciaire détenu les 6 derniers mois. Il faut entendre par traitement indiciaire celui correspondant à l'emploi, grade classe et échelon effectivement détenus depuis au moins 6 mois.

Ainsi la simple majoration de points du traitement bénéficie immédiatement à un agent reposable (pas de délai de 6 mois). Par contre une augmentation de traitement impliquant une modification de la position statutaire (emploi/grade/classe/échelon) conduit à appliquer le délai de 6 mois. C'est le cas des reclassements subits du 1^{er} janvier 2017, 2018 ou 2020.



Son application au sein de la DGFIP n'est pas encore totale, alors

« ON REPREND TOUT » !!

Le Billet d'humeur

J'adore la rentrée !!!

Nouveaux crayons, nouvelles chaussures et aussi nouveaux collègues (ou nouveau service ou changement de chef). En septembre, on aperçoit de nouvelles têtes et aussi les anciennes (je vais revoir ma collègue qui est aussi une très bonne amie).

Je vous l'avais dit, j'adore la rentrée !!!

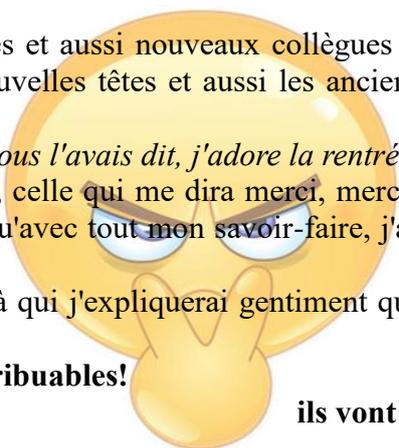
Et surtout, je retrouve les contribuables, celle qui me dira merci, merci, merci (comme-ci je lui avais sauvé la vie), celui qui sera un peu perdu mais qu'avec tout mon savoir-faire, j'aurais pu aider à se dépatouiller (eh oui, c'est qui, la boss ?)

ou celui qui arrivera un peu hautain et à qui j'expliquerai gentiment que c'est moi la spécialiste (et il repartira ravi de mon professionnalisme)...

QUOI?: ils ne seront plus là mes contribuables!

ils vont être enfermés dans une fibre internet)

NON, NON, NON, je prends mon crayon, mes chaussures, mes collègues et mes contribuables et **JE REPRENDS TOUT** car j'adore la rentrée (mais à ma manière!).



Les Lignes Destructives de la DGFIP, le « PARENT mode d'emploi ! »

Le ton est donné par notre Directeur Général, monsieur Bruno PARENT, lors de la publication des lignes directrices de la DGFIP (évidemment les OS n'ont pas été concertées) :

« certaines inflexions post-fusion ont d'ores et déjà été décidées et elles vont se poursuivre »

Pour vous, voici la traduction des 4 grands axes de ce document qui doit nous permettre d'évoluer pour mieux servir, d'évoluer pour mieux vivre

AXE 1 : ALLEGER LES TACHES POUR FACILITER LE TRAVAIL DES AGENTS

« car nos moyens diminuent et nos charges augmentent »

Jusque-là, nous sommes d'accord !

ALLEGER... par la confiance et l'ouverture, en permettant à nos partenaires d'accéder directement aux informations grâce à une ouverture plus large de nos fichiers.

COMPRENEZ... des partenaires valorisés certes mais qui en réalité reprendraient des pans de nos missions. Aujourd'hui c'est un accès des notaires au fichier de publicité foncière, le renforcement des centres de gestion agréés, l'ouverture de FICOBA.... La privatisation a commencé ?!

WINTER IS COMING...

ALLEGER... en tirant le meilleur parti des nouvelles technologies notamment par l'accès à l'administration depuis son domicile et 24H/24 : messagerie sécurisée (e-contact), nouveau portail impots.gouv, mise en ligne des cours sur la TVA à destination des collectivités... Et demain suppression totale du numéraire sans doute pour faciliter (encore) notre relation à l'utilisateur ?!

COMPRENEZ : il faut surtout se débarrasser de l'utilisateur par tous les moyens.

Pourtant, et loin de ce que prône la DG, les usagers sont attachés à un service public de vraie proximité et à une relation physique de qualité. Preuve en est la réaction des usagers lors des actions menées localement par notre section (signatures de pétitions).

ALLEGER... en faisant preuve d'esprit d'innovation et de conviction et en arrêtant d'être ancré dans le passé.

COMPRENEZ : soyez porteurs de la nouvelle DGFIP et de ses REGRESSIONS, feu le service public !

Aujourd'hui c'est déjà : la modulation des horaires d'ouverture, l'obligation législative de dématérialisation globale avec les ordonnateurs, un Service de Traitement des Déclarations Rectificatives (STDR), l'avis instantané en sortie de déclaration en ligne (ASDIR)...

Et demain... c'est de nouveaux modes d'intervention du contrôle fiscal (contrôle de comptabilité du bureau), l'accueil personnalisé.

AXE 2 : ASSURER LA PERMANENCE D'UN HAUT NIVEAU D'EXPERTISE ET DE SERVICES

« Il nous faut avoir des équipes soudées, bien formées, aguerries, bref très compétentes et réactives. Enfin, n'oublions pas que l'expertise, c'est aussi le soutien technique aux équipes de terrain : il est attendu et là aussi l'exigence est grande »

Jusque-là, nous sommes d'accord !

EXPERTISE... *les équipes doivent avoir la masse critique.*

COMPRENEZ : la généralisation de pôles (contentieux juridictionnel, cellule de programmation interrégionale) et la poursuite de l'Adaptation des Structures au Réseau (dans le 62 en 2017: création des SPF-E, fusion des SIP d'Arras, fusions donc fermetures de Trésoreries....)

EXPERTISE... *la formation doit se maintenir à haut niveau en s'adaptant.*

COMPRENEZ : la formation coûte cher donc « mieux qu'un chargé de formation, vous avez un PC »!

La Formation Professionnelle ne doit pas être sacrifiée sur l'autel budgétaire. Il faut veiller à ce que la formation initiale ou continue soit toujours de haute qualité. Une formation au rabais risque d'entraîner à moyen terme une dégradation des conditions de travail, d'amoindrir le niveau des qualifications et donc de limiter le champ de la reconnaissance professionnelle. Or si nous perdons en technicité c'est la crédibilité de l'administration fiscale, foncière et financière qui sera fragilisée. Mais c'est également un réel danger pour la pérennité de nos missions.

EXPERTISE... *notre organisation doit privilégier la continuité et la qualité de service plutôt que la proximité physique immédiate avec les usagers.*

COMPRENEZ : restructuration massive des structures, des missions et donc des emplois. Aujourd'hui c'est la multiplication des Centres De Contact, le travail en réseau par les SIE (voir focus au prochain numéro), des fermetures de trésoreries locales de petite taille et expérimentation front office/back office.... Et demain....

AXE 3 : VALORISER NOS SAVOIR-FAIRE POUR UNE PLUS GRANDE VALEUR AJOUTEE

« parce que notre place dans l'appareil d'État, notre proximité avec les collectivités territoriales et l'ensemble des organismes publics, l'accumulation des expériences, savoir-faire, connaissances, donnent à notre maison une capacité considérable d'analyse, de proposition, et de réalisation ».

Jusque-là, nous sommes d'accord !

VALORISER... *par la promotion de la « marque » DGFIP !!*

COMPRENEZ : vive l'open data, vive le data mining, vive la relation numérique pour l'utilisateur, vive la dématérialisation de la paye pour les agents.

Nos missions ne peuvent plus être assurées sereinement, pleinement et correctement, peu importe, tant que l'image rendue est belle et propre !

Nous y voici : l'entrée de termes commerciaux qui effraient ! Cette nouvelle valorisation passant par une ouverture sur l'autre, qu'on finira par appeler client, et par le rendu de prestations !

« On vous le dit une fois » : on devient prestataire et l'utilisateur un client....

AXE 4 : PORTER UNE ATTENTION PARTICULIERE A CHACUN TOUT EN VEILLANT AU BON FONCTIONNEMENT COLLECTIF

« il n'y aura pas de bon service public sans des collaborateurs à l'aise dans leurs fonctions, pas plus qu'il n'y aurait d'agents épanouis dans une DGFIP qui ne tiendrait pas son rang ».

Jusque-là, nous sommes d'accord !

COMPRENEZ : en route pour la déréglementation des règles de gestion, les besoins de service vont primer sur la situation des agents !

- la modification des règles actuelles pour ceux qui vont entrer dans la fonction publique ou ceux qui vont changer de grade pour réduire le « turn over ». Et l'installation d'une véritable inégalité de traitement entre les agents marquant la fin de solidarité dans les services (déjà bien attaquée). Quelle ambiance de travail demain (cf article suivant PPCR) ;

- et à venir : télétravail ou travail à distance dont les contours de mise en œuvre sont encore nébuleux, fusion de RAN.

Que d'attaques envers nos droits et garanties !

D'après Monsieur PARENT « chacun a droit à la vérité », et sa vérité est la suivante

NOUS, AGENTS DE LA DGFIP SOMMES DES PIONS !, alors

« ON REPREND TOUT » !!

Tomber de rideau sur l'une de nos missions : danger sur les formalités !!!

Depuis que feues les Conservations des Hypothèques sont devenues Services de Publicité Foncière, ces derniers n'échappent plus aux règles strictes et figées imposées par la Centrale. En ce haut lieu de réflexion, on ne jure que suppressions d'emploi, gains de productivité, économie budgétaire au mépris total des missions, de la qualité de travail, de la santé mentale et physique des agents dont l'opinion est de plus en plus ignorée.

Le SPF... E ?!?
TG 2BE... E SIS

Il n'est ni besoin de boule de cristal ni de chiromancie :

En avant toute vers la déstructuration programmée des Services de Publicité Foncière.

Acte I, Scène I :

Tout commence par la subtile création des SPFE.

Une nouvelle fois, la charrue a été placée avant les bœufs.

L'application FIDJI-Enregistrement n'est pas prête, pas fonctionnelle pour une fusion des SPF et des Pôles Enregistrements pourtant annoncée pour le 01/09/2016 avec fierté et force de persuasion par la Centrale.

On nous dit maintenant : « Tout sera prêt pour le 01/11 » ; Rien n'est pourtant moins sûr.

On pourrait en sourire ou en rire si ces sempiternels cafouillages ne provoquaient pas chez beaucoup d'entre nous un ras-le-bol de plus en plus perceptible.

Nous savons tous que cette fusion présage de funestes suites pour le « petit personnel » :

- Encore des suppressions de postes à la clé,
- Encore du stress supplémentaire pour appréhender de nouvelles missions, même si l'on nous promet comme toujours que chacun des deux services conservera sa spécificité de métier.

Chat échaudé craint l'eau froide, dit le proverbe...

Les fusions CDI-CDIF, puis 'Impôts-Trésor' ont bel et bien abouti à terme à un abandon des missions propres à chacun des services d'origine.

Sur cet air de déjà vu, personne ne saurait encore croire aux promesses démagogiques de la Centrale.

Acte I, Scène II :

Vient ensuite la suppression des Services de Publicité Foncière « résiduels », ceux-là même qui n'auront pas eu la « chance » d'être choisis pour fusionner avec un pôle enregistrement.

On vous l'avait bien dit :

« C'est clair, la fusion, c'est l'avenir... Vous ne pouvez que vous y accrocher, sinon vous disparaîsez... »

Tant pis pour vous !

Tout a été programmé en haut lieu pour que vous soyez ou fusionné, ou dissous... A vous de choisir !!!

Acte II :

Va commencer alors le transfert progressif de missions vers le Notariat.

En effet, la Centrale s'attache depuis peu à modifier l'application FIDJI pour que sa consultation nationale devienne directement accessible par le notariat.

A terme, cela rendra donc inutile les demandes de renseignements établies par les notaires et transmises aux Services de Publicité Foncière, notamment avant toute rédaction d'acte authentique. Conséquence immédiate : Une des missions essentielles des Services de publicité foncière, à savoir la **délivrance des renseignements** sera supprimée.

Qui dit transfert de tâches hors de nos services dit nécessairement suppressions d'emploi.

Ne doutons pas que cette perspective est d'ores et déjà programmée.

Il faut quand même savoir que ce transfert n'a jamais été demandé par le notariat, lequel y voit au moins deux aspects négatifs :

- une charge de travail supplémentaire pour des formalistes et des clerks déjà au bout du rouleau. *On ne peut tout de même pas demander aux notaires d'embaucher du personnel alors même que l'Etat se débarrasse allègrement de ses fonctionnaires...*
- une prise de responsabilité supplémentaire quant au fichier immobilier.

Epilogue :

Pour les Services de Publicité Foncière du Pas-de-Calais, toutes ces mesures vont avoir des conséquences indiscutables.

Dans un premier temps, nous allons assister à la fusion des SPF avec les Pôles Enregistrement à Arras et Boulogne. Puis viendront les suppressions des SPF de Saint-Pol, Saint Omer, Montreuil, par voie de fusion-absorption par les SPF-E d'Arras et de Boulogne.

Pour le moment, le sort du SPF et du Pôle Enregistrement de Béthune reste en suspens. *Gageons qu'une solution « efficace » saura être trouvée rapidement.*

A terme, irons-nous, comme les silences de couloir l'ébruitent avec insistance, vers un Service de Publicité Foncière REGIONAL situé à Lille.

D'aucuns à la centrale parlent déjà d'une « évolution indispensable » qui engendrerait à coup sur des « économies budgétaires considérables »

Et l'Humain, dans tout ça ?

Conclusion :

Les agents des futurs SPF-E ne seront-ils que des pions avec lesquels s'amuse les technocrates de Bercy ? Se laisseront-ils menés jusqu'à l'Échec et Mat ?

LA PARTIE N'EST PAS PERDUE.

REAGISSONS ! MIEUX RESISTONS !

« ON REPREND TOUT » !!

L'instant DDFiP

Lors du dernier CTL, le 21 juin 2016, qui s'est déroulé au CDFiP d'Arras-Diderot, notre Directeur, à la demande insistante de SOLIDAIRES FiP 62, a enfin présenté les évolutions des métiers du contrôle fiscal. Même si notre demande portait plus sur les évolutions à court terme du CF dans le département, ce point sur les projets nationaux à moyen terme était un 1^{er} pas.

A cette occasion, des collègues de la BCR et du PCE sont venus, en début de séance, interpellé le Directeur sur la situation locale...

*Ne vous inquiétez pas !
Il n'y aura pas de
restructuration profonde en
matière de contrôle fiscal à
court terme dans le
département !*



*Punaise, comment je vais
faire pour pouvoir faire
passer ça* !!! pour être
tranquille à l'automne*

**. L'été passant, les promesses ont-elles fondu sous la canicule ? Le vent des rumeurs a fait son œuvre, les idées ont fusé, les projets ont été annoncés....*

Gageons que la fraîcheur de l'automne fasse retrouver tout son sérieux à notre Directeur pour un dialogue social de qualité !!

Le calendrier des instances

Commission Administrative Paritaire Locale (CAPL)

Mardi 6 septembre : révisions de l'entretien professionnel des inspecteurs et contrôleurs

Jeudi 8 septembre : révisions de l'entretien professionnel des agents

Vendredi 4 novembre : sélection par liste d'aptitude de C en B et B en A

Jeudi 8 décembre : Mouvement local C et régularisation suite aux restructurations

Comité départemental d'Action Social (CDAS)

Mardi 13 septembre : bilan crédits 2015

Comité Hygiène Sécurité et Condition de Travail (CHS-CT)

Vendredi 23 septembre : étude immobilière des restructurations

Comité Technique Local (CTL)

Mardi 6 octobre : déménagement de la trésorerie de St Omer ; Installation des SPF-E ; restructurations 2017 ; DUERP-PAP ; accueil personnalisé

Mardi 8 novembre : Ponts naturels 2017 ; ...

Jeudi 5 janvier 2017 : dossier suppressions d'emplois

L'Action Sociale dans le département de septembre à décembre

- **Reims et son marché de Noël** avec visite le matin des caves de POMMERY (déjeuner libre) le 26 novembre 2016 (inscription avant le 16 septembre) ;

- **spectacle de fin d'année « le cirque de la générosité »** le 13 novembre 2016 à 14h45 : ce spectacle gratuit fait office à la fois d'arbre de Noël pour nos enfants jusque 12 ans et de sortie de fin d'année pour l'ensemble des agents des Ministères Économiques et Financiers (actifs ou retraités), leurs conjoints et leurs enfants ;

- **concours de dessin pour les enfants jusque 12 ans** : le Conseil départemental propose aux enfants de moins de 7 ans et aux enfants de 7 à 12 ans de créer un dessin sur le thème du cirque. Les dessins gagnants seront imprimés sur les cartes de vœux que la Délégation adresse tous les ans aux agents en congés longue maladie ou en congés longue durée. Les dessins sont à adresser sur feuille de format 21*29,7 à la Délégation avant le 20 septembre 2016 ;

Pour plus d'informations sur les tarifs, les disponibilités ou les modalités de transport, ou autres nous vous invitons à vous rapprocher de la Délégation départementale à l'action sociale (coordonnées de la Délégation : 5 rue du Dr Brassart ARRAS ouvert TLJ de 8h30-12h et 13h30-16h, Tél : 03.21.23.47.55. Courriel : deleg62.sg-drh3c@finances.gouv.fr)

Rappels :

- les enfants de 0 à 17 ans bénéficient d'un chèque cadeau à l'occasion des fêtes de fin d'année ;
- des consultations gratuites auprès d'un psychologue (3) ainsi que d'une Conseillère en Économie Sociale et Familiale sont possibles en cas de besoin.
- 12 structures de restauration collective réparties sur l'ensemble du territoire offrent la possibilité aux agents de bénéficier d'un repas à un prix plafonné, à proximité de leur lieu de travail. Les agents dont l'indice majoré est inférieur ou égal à 466 bénéficient d'une aide supplémentaire : la subvention interministérielle, d'un montant de 1,22 € par repas (en 2016). Pour plus d'informations : Ulysse62/vie pratique/ services sociaux/nos prestations locales.
- Dans notre département 10 berceaux sont réservés à la crèche « le temps d'un rêve », rue des Rosati à Arras, à proximité de la DDFiP du Pas-de-Calais. Pour plus de renseignements, s'adresser à la délégation départementale de l'action sociale du Pas-de-Calais.

Le SRIAS possède également 5 berceaux à la crèche « au clair de la lune », place de la Préfecture à Arras.

Coordonnées des assistantes sociales :

Sylvie NIELLINI : 03.21.71.33.07

sylvie.niellini@finances.gouv.fr

Christine VAN de WALLE : 03.21.23.05.23

christine.van-de-walle@finances.gouv.fr

Coordonnées de la correspondante sociale DDFiP :

Patricia REGNIER : 03.21.51.91.50

patricia-jeanne.regnier@dgfip.finances.gouv.fr

Votre équipe locale

Secrétaires départementaux

Wilfried GLAVIEUX permanent
Laurence MOUTIN-LUYAT permanente

Secrétaire départementale adjointe

Catherine VERDAUX - SIE d'Arras

Trésorier : Philippe COLIN - SIE d'Arras
Claudie COINTE - SIE de Béthune

SOLIDAIRES Finances Publiques 62
10 rue Diderot
62034 ARRAS Cedex



Tél : 03.21.24.68.82

solidairefinancespubliques.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr

Vos représentants :

CAPL n°1 (inspecteurs) : Wilfried GLAVIEUX - Laurence MOUTIN-LUYAT

CAPL n°2 (Contrôleurs) : Claudie COINTE - Nadège BOTTE (PCE Arras)

Marine CAILLERET (SPF Arras) - Pascal PEIREIRA (SIP Calais)

CAPL n°3 (agents) : Elisabeth DAULT (SIP Montreuil)

Elvira CACHERA (Domaines Arras) - Anne Sophie HURTRELLE (PELP Arras)

CTL : Wilfried GLAVIEUX - Catherine PAYEN (PTGC Arras) - Delphine FACON (SIE Lillers)

Philippe COLIN - Sandrine BUQUET (SIE Béthune) - Laurence MOUTIN-LUYAT

CHS -CT : Catherine PAYEN - Catherine VERDAUX

Marine CAILLERET - Wilfried GLAVIEUX

CDAS : Laurence MOUTIN-LUYAT - Catherine PAYEN

Catherine VERDAUX - Delphine FACON

Vos correspondants :

ARRAS : Sylvie HAMY (PCE) - Catherine PAYEN (PTGC) - Marine CAILLERET (SPF) - Catherine VERDAUX (SIE) - Virginie DUCATEL (Direction/CF) - Anne POISSIER (Direction/FDL) - Elvira CACHERA (Domaines) - Nicolas LEGRAND (Bapaume) - Philippe COLIN (SIE) - Philippe LESTIENNE (SIP)

BETHUNE : Sandrine BUQUET (SIE) - Claudie COINTE (SIE) - Céline VANDEN-BROECK (PCRP) - Christel MOROY (SIP) - Marie Thérèse SOBAGA (SPF) - Gaëlle RANCON (SPF)

BOULOGNE : Bruno LAMORY (SPF) - Marie-Louise MOREIRA (RF) - Benjamin DANGON (SIE)

CALAIS : Pascal PEIREIRA (SIP) - Florence RICHARD (PCE)

LENS : Catherine DOUCET (SIP Lens Sud)

LILLERS : Delphine FACON

MONTREUIL : Hélène CAILLY (SIE) - Elisabeth DAULT (SIP)

St OMER : Philippe REGNIER (SIE)

2016

Bulletin d'adhésion



SECTION :

Coupon à remettre à ton correspondant
accompagné du règlement

NOM (marital) _____ Prénom _____

NOM (patronymique) _____ Date de naissance/...../.....

Cadre : Grade : Echelon : Indice :

Montant de la cotisation → Temps partiel %

IDENTIFIANT MINISTERIEL

N° DGFIP (6 chiffres)

N° ANAIS (10 chiffres)

Adresse administrative - service - structure - téléphone

Mel professionnel @dgfip.finances.gouv.fr

Adresse personnelle _____ Mel personnel